

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi le 21 octobre 2015 à 13h30 à la salle de réunion du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller, et maire substitut  
M. Denis Bonhomme, conseiller  
M. Daniel Quenneville, conseiller

Mme Suzanne Houle, directrice adjointe aux ressources, CPA, CGA

Présence dans la salle : aucune

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 13h30. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R15SE10-283**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

- 
1. Ouverture de l'assemblée;
    - 1.1 Vérification du quorum ;
    - 1.2 Ouverture de l'assemblée;
    - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
  2. Sable d'hiver – autorisation d'achat de 4 000 tonnes de gravier (sablière municipale)
  3. Contrat pour le service de tamisage de sable d'hiver
  4. Varia ;
  5. Période de question ;
  6. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**R15SE10-284**

**SABLE D'HIVER - AUTORISATION D'ACHAT DE 4 000 TONNES DE GRAVIER (SABLIÈRE MUNICIPALE)**

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en sable tamisé servant pour le sablage du réseau routier municipal pour l'hiver 2015-2016 sont évalués à quatre mille (4000) tonnes métrique (T.M.);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité exploite une sablière, propriété des frères Jean-Guy et François Lafontaine, depuis nombreuses années et que dans son entente la Municipalité doit payer la somme de 1\$ la tonnes, pour chaque T.M. de gravier extrait de la sablière.

Sur une proposition de Charles Rondeau;  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat et le paiement pour 4000 T.M. de gravier aux frères Jean-Guy et François Lafontaine et ce conformément à l'entente convenue entre les deux parties, soit d'une somme de 4 000.00\$.

**Il est également** autorisé de procéder au déboursé de la somme de la redevance applicable relativement au règlement sur les sablières et carrières, d'un montant de .55¢ la T.M., soit la somme de 2 200\$

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R15SE10-285**

**CONTRAT POUR LE SERVICE DE TAMISAGE DE SABLE D'HIVER**

**CONSIDÉRANT QUE** le gravier acheter dans la sablière des frères Lafontaine est dans un état brut et que celui-ci devra être tamisé (tamis 0/¼) afin d'être utilisable comme abrasif d'hiver;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de prix a été sollicitée auprès des fournisseurs : Serge Lapointe, de Messines, Pierre Gauthier, de Montcerf-Lytton et l'entreprise Carrière Clément Tremblay et fils, de Blue Sea;

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse offre soumise par l'entreprise Carrière Tremblay et Fils, de Blue Sea est jugée conforme aux besoins de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme;  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** un contrat pour le tamisage de 4000 tonnes métrique (T.M.) de sable d'hiver selon les normes établis par la Municipalité et ce, pour la somme de 3.45\$ la T.M., en plus des taxes applicables.

**Il est également résolu** d'autoriser le déboursé de la facture pour service rendu, une fois que les travaux auront été effectués à l'entière satisfaction de la Municipalité et suite à la réception de la facture conforme à la présente.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

**R15SE10-286**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 13h35.

**ADOPTÉE**

---

Ronald Cross  
Maire

---

Suzanne Houle  
Directrice adjointe aux ressources,  
CPA, CGA